Nations Unies

S/PV.8130



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

## 8130e séance

Lundi 11 décembre 2017, à 9 h 30
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Bessho | (Japon) |
| *Membres* : | Bolivie (État plurinational de) | M. Zambrana Torrelio |
| | Chine | M. Wu Haitao |
| | Égypte | M. Kandeel |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Haley |
| | Éthiopie | M. Alemu |
| | Fédération de Russie | M. Zagaynov |
| | France | M. Delattre |
| | Italie | M. Cardi |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli Frieri |

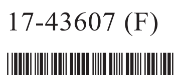
## Ordre du jour

La situation en République populaire démocratique de Corée

Lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de la Suède, de l'Ukraine et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1006)



17-43607 (F)








*La séance est ouverte à 9 h 35.*

**Adoption de l’ordre du jour**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s’oppose à l’examen par le Conseil de sécurité de la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. La Chine s’est toujours opposée à ce que le Conseil s’ingère dans les questions relatives aux droits de l’homme concernant d’autres pays. Les dispositions de la Charte des Nations Unies concernant les fonctions et la division du travail des organes principaux de l’Organisation sont claires. La responsabilité principale du Conseil est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et sa fonction est donc de répondre aux menaces en la matière. Le Conseil de sécurité n’est pas l’instance appropriée pour débattre des questions relatives aux droits de l’homme, et nous ne devons pas non plus permettre que les questions relatives aux droits de l’homme soient politisées.

La Chine est attachée à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et au règlement des questions pertinentes par le dialogue et la concertation. Nous sommes opposés à la guerre et au conflit dans la péninsule. La situation actuelle dans la péninsule reste complexe, délicate et grave. Les membres du Conseil et les parties concernées doivent dialoguer pour trouver des moyens d’atténuer les tensions dans la péninsule et éviter la provocation mutuelle ainsi que tout propos ou toute action susceptible d’aggraver encore davantage la situation.

Débattre au Conseil de questions relatives aux droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée serait contreproductif et contraire aux objectifs susmentionnés. La Chine espère que les parties concernées feront preuve de retenue et garderont à l’esprit la situation générale. Elles doivent se rapprocher les unes des autres plutôt que s’éloigner les unes des autres, mettre intégralement et scrupuleusement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil et envisager sérieusement l’initiative de suspension réciproque proposée par la Chine afin de créer un environnement et des conditions propices à une reprise des négociations. La Chine espère que les parties concernées honoreront effectivement leurs engagements et joueront un rôle constructif dans le maintien du processus de dénucléarisation, ainsi que dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Cette question est devenue un problème récurrent. Nous continuons de penser que paix, sécurité et droits de l’homme sont indépendants, alors que cela n’est pas le cas. L’histoire montre que tout pays qui ne prend pas soin de sa population se retrouve dans une situation de conflit. Nous l’avons vu à de nombreuses reprises dans de nombreux endroits.

Le Secrétaire général et le Conseil ont beau parler de prévention s’agissant des conflits, la prévention consiste également à savoir comment un pays traite son peuple. S’il commence à négliger ou à maltraiter son peuple, il maltraitera facilement d’autres pays, et c’est ce que nous voyons se produire en Corée du Nord. Dès lors, bien que je comprenne les inquiétudes de certains membres du Conseil, je pense qu’il est extrêmement important de dire que si nous voulons être fidèles à ce que nous avons dit au sujet de la prévention, nous devons alors continuer de dire que la prévention inclut également les droits de l’homme et la capacité d’interpeler des pays lorsqu’ils commettent des exactions comme celles dont nous sommes témoins.

Je propose donc que nous le fassions non seulement aujourd’hui, mais que nous le fassions également plus souvent avec d’autres pays lorsque nous voyons de telles choses se produire. Nous l’avons vu au Venezuela et en Syrie. Si nous nous soucions véritablement de la prévention, nous devons faire en sorte que les droits de l’homme en soient le pilier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1006, qui contient une lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d’Amérique, de la France, de l’Italie, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, du Sénégal, de la Suède, de l’Ukraine et de l’Uruguay auprès de l’Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de la demande formulée dans le document S/2017/1006 et des observations formulées par des membres du Conseil de sécurité, j’ai l’intention de mettre aux voix l’ordre du jour provisoire. Je vais donc à présent le mettre aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*
France, Italie, Japon, Kazakhstan, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

*Votent contre :*
Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie

*S'abstiennent :*
Égypte, Éthiopie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions. L'ordre du jour provisoire est adopté.

**La situation en République populaire démocratique de Corée**

**Lettre datée du 1er décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de la Suède, de l'Ukraine et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1006)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Zagaynov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons souvent exprimé notre opposition à l'introduction de questions relatives aux droits de l'homme dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous considérons que ces questions ne font pas partie des attributions du Conseil et qu'elles doivent être examinées par les organes spécialisés, principalement par le Conseil des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité n'a jamais fait partie des outils dont dispose l'ONU pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il n'a jamais eu pour but de surveiller ou d'analyser des situations dans le domaine des droits de l'homme. Il dispose du seul pouvoir de prendre des décisions sur des situations pouvant impliquer l'utilisation potentielle de la force, notamment des situations qui constituent une menace à la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression.

En vertu de ce mandat, le Conseil ne peut pas servir de forum pour des discussions sur les situations relatives aux droits de l'homme, quel que soit le pays concerné. Aucun document international sur les droits de l'homme ne confère au Conseil de sécurité un pouvoir de surveillance ou toute autre fonction dans ce domaine. La compétence du Conseil de sécurité doit être axée sur les questions qui constituent de véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais si nous inscrivons régulièrement à l'ordre du jour des questions qui ne sont pas centrales, cela dissipera inévitablement l'attention et la force du Conseil, réduira son efficacité et il sera encore accusé d'outrepasser les limites de son mandat, d'être devenu politisé et d'être un adepte du deux poids deux mesures, entraînant ainsi une perte de confiance générale dans le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le résultat éventuel de la séance d'aujourd'hui, la pratique suivie de longue date par les organes du système des Nations Unies en matière de droits de l'homme prouve clairement que les résolutions et les discussions politisées et spécifiques à un pays n'ont jamais donné de résultats positifs, ces derniers ne pouvant être atteints qu'en renforçant le dialogue et l'interaction entre les pays, comme cela a été démontré par les tentatives de discuter de cette question ici au Conseil.

À ce stade, l'objectif principal du Conseil de sécurité est de créer les conditions nécessaires à la reprise du processus de négociations dès que possible, dans l'intérêt de trouver des solutions politiques aux problèmes de la péninsule coréenne. Notre priorité doit être de régler ce problème de façon pacifique. La situation complexe qui règne actuellement dans la péninsule coréenne ne doit pas être un prétexte pour renforcer les potentiels militaires étrangers dans la région. Nous appelons toutes les parties à apaiser les tensions, à abandonner la rhétorique militaire et à entamer rapidement un processus politique qui permettra de trouver un moyen de sortir de l'impasse.

**M. Kandeel** (Égypte) (*parle en arabe*) : La position de l'Égypte, qui s'oppose au programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord, ainsi qu'à ses violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité, est connue de tous et point n'est besoin de la rappeler. Cela étant dit, l'attachement de l'Égypte aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, en tête desquels je citerai l'égalité souveraine des États Membres et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, est lui aussi connu de tous.

C'est pourquoi l'Égypte s'est abstenue aujourd'hui dans le vote sur une résolution de procédure concernant la tenue d'une séance consacrée aux affaires intérieures

de la Corée du Nord. L'Égypte réaffirme une fois de plus que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance internationale pertinente pour aborder les affaires intérieures des pays, pas plus que la situation des droits de l'homme dans ces pays, à moins qu'il ne s'agisse de pratiques telles que les actes de génocide ou de nettoyage ethnique, qui ont une influence directe sur la paix et la sécurité internationales et qui exigent que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses obligations.

Nous tenons à signaler que l'obstination à vouloir inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité l'examen des affaires intérieures de certains États, en dépit des réserves exprimées par un grand nombre d'États Membres et contrairement au mandat même du Conseil, mine la cohérence du Conseil et renforce la polarisation entre ses membres. Cette pratique a également un effet négatif sur le rôle de l'ONU et sur sa capacité à s'acquitter de ses fonctions, car cela sape la confiance qu'inspire la neutralité de l'Organisation et de ses organes, d'une part, et que se font les États Membres d'autre part.

De même, s'agissant de la situation des droits de l'homme dans certains pays, l'Égypte rejette l'approche sélective qui a été adoptée, laquelle ne contribue ni à établir la confiance ni à donner l'occasion de répondre à des initiatives sincères visant à régler les causes profondes des crises internationales et à instaurer la paix et la sécurité internationales.

**M. Rosselli Frieri** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme il l'a fait par le passé, l'Uruguay a voté pour la tenue de la présente séance. Mon pays considère que rien ne doit limiter l'examen de la question des droits de l'homme, pas plus la nature de l'instance que le respect de la juridiction nationale. Le respect total et inconditionnel des droits de l'homme, leur promotion et leur protection, ainsi que l'établissement des responsabilités lorsque ces droits sont violés, sont des aspects fondamentaux de la politique étrangère de l'Uruguay.

Les Uruguayens sont loin d'avoir oublié que, durant la dictature militaire que nous avons vécue dans les années 70 et au début des années 80, l'opinion publique internationale a exercé sur eux d'intenses pressions en raison des violations des droits de l'homme qui étaient commises dans mon pays. Cette même pression s'est révélée indispensable pour éroder progressivement la dictature militaire. Les Uruguayens ne peuvent pas oublier la solidarité manifestée par la communauté internationale aux heures les plus sombres de son histoire et c'est pourquoi nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de restrictions lorsqu'il s'agit de traiter de la question des droits de l'homme – pas plus en raison de l'enceinte que pour respecter la juridiction nationale.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Constitution politique de l'État bolivien consacre un large éventail de droits, assortis des garanties idoines, découlant des divers instruments régionaux et universels qui régissent la protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, elle dispose que les traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été signés, ratifiés ou rejoints par l'État, et qui prévoient des droits plus favorables que ceux énoncés dans la Constitution elle-même, seront appliqués en priorité par rapport à cette dernière. Voilà comment la Bolivie atteste de son attachement à la défense des droits de l'homme énoncés aux niveaux régional et international.

Toutefois, ma délégation tient également à affirmer clairement que la Charte des Nations Unies stipule sans équivoque que la responsabilité première du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales – le Conseil n'est donc pas l'instance où aborder les questions relatives aux droits de l'homme. C'est pourquoi ma délégation s'oppose à la tenue de séances du Conseil de sécurité consacrées à la situation des droits de l'homme dans quelque État Membre de l'ONU que ce soit, en République populaire démocratique de Corée dans le cas présent. Ces questions ne relèvent pas de la compétence du Conseil, d'autant que des organes spécialisés de l'ONU sont spécifiquement consacrés aux débats, analyses et discussions en la matière, comme le Conseil des droits de l'homme à Genève.

À ce jour, en sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité, la Bolivie n'a jamais remis en question la nécessité d'aborder la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, thème sensible pour la communauté internationale, qui recèle une menace pour la paix et la sécurité internationales et génère une instabilité dans cette région. Dans un tel contexte, conformément à sa vocation pacifiste, la Bolivie a appelé et continuera en toutes circonstances d'appeler au dialogue entre les parties. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer que ma délégation n'est pas d'accord pour que le Conseil de sécurité aborde cette question, car cela nous éloigne de l'objectif principal qui est la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la préservation de la paix et la sécurité internationales dans la région.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : La situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée est effectivement une source de grave préoccupation et nous comprenons donc bien la raison d'être des mécanismes compétents mis en place au sein du Conseil des droits de l'homme, notamment le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique populaire de Corée, ainsi que d'autres mécanismes tels que l'Examen périodique universel et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a une responsabilité considérable, celle de protéger les droits de ses citoyens. Sur cette question, le dialogue engagé avec les mécanismes compétents que je viens de mentionner doit assurément se poursuivre dans le but d'améliorer la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays.

Nous tenons également à profiter de cette occasion pour exprimer au Japon notre solidarité s'agissant de l'enlèvement de ses ressortissants. Nous appuyons tous les efforts et discussions aux niveaux bilatéral et multilatéral visant à garantir le retour des personnes enlevées dans les meilleurs délais. C'est là d'ailleurs la question la plus critique qui a rendu très difficile notre abstention dans le vote de procédure, car nous sommes profondément convaincus que la question des personnes enlevées est une violation grave, que nous condamnons catégoriquement et avec la plus grande fermeté. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures positives urgentes à cet égard.

Néanmoins, nous savons tous que la situation dans la péninsule coréenne est si incroyablement difficile et complexe, et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales sont si graves, qu'il n'est guère étonnant que le Conseil consacre autant de temps à en débattre et ait adopté plusieurs résolutions et déclarations cette année, ce qui montre bien le sérieux avec lequel il s'est activement saisi de la question.

Ce mois-ci, sous la présidence japonaise, nous allons une fois encore examiner la question de la République populaire démocratique de Corée au plus haut niveau, à la suite de la séance d'urgence que nous avons tenue après le dernier tir de missiles balistiques auquel le pays a procédé (voir S/PV.8118). À n'en pas douter, cet essai a montré que nous étions vraiment au bord du gouffre et que la moindre erreur de calcul, même si elle était tout à fait involontaire, risquait de nous plonger dans une véritable catastrophe nucléaire sur la péninsule coréenne. C'est pourquoi tous les efforts diplomatiques possibles doivent être faits pour empêcher que cela ne se produise, mais le temps ne joue pas en notre faveur. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le Conseil de sécurité doit consacrer tout son temps et toute son énergie à trouver une solution pacifique et diplomatique à la situation dans la péninsule coréenne par le biais du dialogue et de la négociation, compte tenu de l'imminence du danger et de ses conséquences inimaginables pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de la visite effectuée par le Secrétaire général adjoint Feltman en République populaire démocratique de Corée, la première visite d'un haut fonctionnaire de l'ONU depuis 2010. Il s'agit d'un petit pas, certes, mais d'un pas dans la bonne direction. Nous attendons avec intérêt l'exposé que M. Feltman nous fera demain sur les divers contacts qu'il a eus en République populaire démocratique de Corée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puisque l'ordre du jour provisoire est adopté, je vais suspendre la séance. Nous reprendrons après une brève pause pour poursuivre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

*La séance, suspendue à 10 heures, est reprise à 10 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

M. Al Hussein participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Paris.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Jenča.

**M. Jenča** (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée tombe à point nommé et démontre une fois encore que ce n'est pas seulement la question nucléaire qui mérite l'attention et l'action de la communauté internationale. Bien qu'il ait été difficile d'obtenir des informations à jour

et complètes sur l’évolution de la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée, celles qui sont disponibles font état de violations graves et systématiques des droits de l’homme et d’une absence de progrès sur des questions telles que la réunification familiale et les enlèvements. Rien n’indique que la situation se soit sensiblement améliorée depuis les conclusions présentées dans le rapport de 2014 de la Commission d’enquête sur la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/CRP.1), qui a révélé que selon toute probabilité, des crimes contre l’humanité avaient été et continuaient d’être commis dans le pays.

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, la République populaire démocratique de Corée est tenue de protéger sa population des crimes considérés comme les plus graves au regard du droit international. Pour sa part, la communauté internationale a la responsabilité collective de protéger la population de la République populaire démocratique de Corée si l’État ne protège pas ses propres citoyens. Elle doit aussi examiner les conséquences plus larges de la grave situation des droits de l’homme pour la stabilité de la région.

Au cours de l’année écoulée, le climat de sécurité a eu un effet négatif sur les droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. La poursuite des activités nucléaires et balistiques par Pyongyang l’a isolé encore plus de ses voisins et de la communauté internationale. Le pays a imposé des restrictions plus sévères à la liberté de circulation, tant à l’intérieur du pays qu’à la frontière avec la Chine. Les personnes cherchant à fuir la République populaire démocratique de Corée doivent payer un prix plus fort et empruntent des voies plus risquées; les femmes continuent d’être les principales cibles des trafiquants d’êtres humains, qui les aident à s’échapper si elles consentent à être vendues à l’industrie du sexe.

Le sort des prisonniers et des détenus étrangers continue d’être une source de préoccupation, à la lumière des informations que nous recevons sur les conditions de détention effroyables qui régneraient dans les centres de rétention et les camps de travail dans tout le pays. En juin dernier, l’étudiant Otto Warmbier est décédé quelques jours après avoir été libéré par Pyongyang et rapatrié aux États-Unis. Cette affaire a mis en lumière la situation des détenus étrangers qui risquent d’être coupés du monde extérieur et sont privés de leurs droits fondamentaux, tels que l’accès aux traitements médicaux et l’assistance consulaire. À l’heure actuelle, trois citoyens des États-Unis et six citoyens de la République de Corée sont toujours en détention. Nous continuons de plaider pour leur libération.

L’année écoulée a été marquée par une forte augmentation du nombre de rapatriements forcés de ressortissants nord-coréens se trouvant en Chine, en particulier durant les mois de décembre 2016 et d’avril, juillet et novembre 2017. Des informations faisant état du rapatriement en République populaire démocratique de Corée de personnes ayant fui parviennent régulièrement à l’ONU et aux associations de la société civile. Bon nombre de ces transfuges sont des femmes victimes de la traite qui laissent derrière elles des enfants en Chine. À l’heure où nous parlons, des dizaines de ressortissants de la République populaire démocratique de Corée sont toujours détenus en Chine et attendent d’être rapatriés en République populaire démocratique de Corée, où ils risquent d’être torturés et maltraités.

L’ONU a pris un certain nombre de mesures cette année pour remédier à la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. Le Rapporteur spécial a présenté son rapport (voir A/72/394) à l’Assemblée générale en septembre et le Secrétaire général a publié le sien (voir A/72/279) en août. La Troisième Commission s’est mise d’accord sur un projet de résolution (A/C.3/72/L.40) que l’Assemblée générale doit adopter ce mois. En réponse, la République populaire démocratique de Corée a continué de s’opposer énergiquement aux résolutions et aux mandats consacrés à un pays en particulier, bien qu’elle se dise prête à coopérer en matière de droits de l’homme pourvu que cette coopération soit d’ordre général et ne porte pas sur un pays donné.

L’établissement des responsabilités demeure une priorité urgente s’agissant de la question des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. En 2016, le Conseil des droits de l’homme a désigné un groupe d’experts indépendants sur l’établissement les responsabilités, qui a recommandé dans son rapport au Conseil en mars que des mesures soient prises pour intensifier les efforts en matière de surveillance et d’analyse menés actuellement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, notamment en recrutant du personnel supplémentaire et en créant une base de données centrale aux fins de tout futur mécanisme d’établissement des responsabilités.

Tandis que l’accent est placé sur la situation politique et en matière de sécurité, la crise humanitaire en

République populaire démocratique de Corée, elle, est quelque peu oubliée des préoccupations humanitaires de la communauté internationale. On estime que 18 millions de personnes – soit 70 % de la population, – sont en situation d'insécurité alimentaire et 10,5 millions – soit 41 % de la population – sont sous-alimentées. La situation est encore plus critique étant donné le déficit de financement actuel.

En réponse à l'accélération des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques, le Conseil de sécurité a renforcé son régime des sanctions imposé à la République populaire démocratique de Corée avec l'adoption de trois résolutions supplémentaires depuis notre dernier exposé. Dans son dernier rapport, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée nous a alertés quant à la possibilité que les sanctions aient des effets indésirables sur les moyens de subsistance et les soins de santé et a demandé qu'il soit tenu dûment compte des droits de l'homme lors de la rédaction des résolutions imposant des sanctions et de l'évaluation de ces dernières. Des partenaires humanitaires opérant dans le pays ont fait état de difficultés opérationnelles accrues, notamment pour dédouaner des articles pouvant sauver des vies, acheter des fournitures humanitaires, transporter des marchandises, sans parler de la hausse des prix des produits alimentaires qui ont grimpé de 160 % depuis avril. En outre, le réseau bancaire utilisé par les organisations internationales travaillant dans le pays est « tombé en panne » pour la troisième fois au cours des sept dernières années.

Dans sa dernière résolution – la résolution 2375 (2017) – plus précisément au paragraphe 26, le Conseil de sécurité réaffirme que les mesures imposées par les résolutions pertinentes sont censées être sans conséquences humanitaires négatives pour la population civile de la République populaire démocratique de Corée (…) et ne pas faire obstacle aux activités des organisations internationales et organisations non gouvernementales menant des programmes d'aide et de secours en République populaire démocratique de Corée dans l'intérêt de la population civile du pays. Je prends note de la lettre en date du 8 décembre adressée à tous les États Membres par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), qui fournit des précisions sur ce point et rappelle les mécanismes permettant de demander des dérogations pour les activités humanitaires. Dans cet esprit, je voudrais demander quatre choses.

Premièrement, j'encourage toutes les organisations internationales et non gouvernementales rencontrant des difficultés opérationnelles à utiliser la procédure en place pour informer le Comité 1718 ou lui demander une aide ou les dérogations voulues. Procéder de cette manière aide à lever toute ambiguïté et permet de rassurer les entités et les partenaires concernés et de faciliter leur travail en République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, j'engage le Comité 1718 à continuer d'examiner rapidement ces demandes pour veiller à ce que la situation humanitaire déjà précaire ne s'aggrave pas davantage.

Troisièmement, j'invite tous les États Membres à appuyer les activités pouvant sauver des vies dans le pays. Financer les activités de secours est essentiel. Environ 114 millions de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires critiques en République populaire démocratique de Corée. Je me fais l'écho de la lettre adressée aux États Membres par le Comité 1718, qui souligne que chaque État Membre est tenu de respecter les obligations et les dérogations liées aux sanctions, notamment en précisant aux entités des secteurs public et privé que les activités humanitaires ne sauraient être indûment restreintes.

Enfin, je demande aux institutions financières d'assumer leur responsabilité sociale en fournissant des services bancaires vitaux aux organisations humanitaires opérant dans ce pays. Les modalités de transfert devraient être transmises au Conseil de sécurité pour approbation.

L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à contribuer à toute nouvelle initiative pour trouver un règlement pacifique et négocié aux problèmes en suspens et faire en sorte que la situation des droits de l'homme et humanitaire en République populaire démocratique de Corée s'améliore concrètement et sensiblement. Le système des Nations Unies est disposé à relayer l'appel lancé par l'Assemblée générale à la République populaire démocratique de Corée lui demandant de

> « collaborer de manière constructive avec ses interlocuteurs internationaux pour permettre une amélioration concrète de la situation des droits de l'homme sur le terrain, en priorité par le dialogue, la conduite dans le pays de visites officielles menées avec la liberté d'accès voulue pour évaluer pleinement la situation des droits de l'homme, des initiatives de coopération et la

multiplication des contacts interpersonnels. » (*A/C.3/72/L.40, par.20*)

Pour terminer, nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition – Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale, Conseil de sécurité, système des Nations Unies et autres entités internationales – et agir en vue d'offrir un avenir meilleur à la population de la République populaire démocratique de Corée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

**M. Al Hussein** (*parle en anglais*) : C'est la quatrième fois en quatre ans que le Haut-Commissariat présente un exposé au Conseil sur la situation en République populaire démocratique de Corée, et j'ai le regret de dire qu'il m'est impossible de faire état d'une quelconque amélioration notable de la situation des droits de l'homme.

La crise sécuritaire internationale provoquée par les agissements de la République populaire démocratique de Corée ne doit pas faire oublier nos vives préoccupations au sujet de la situation des citoyens ordinaires de ce pays en matière de droits de l'homme. Les tensions sécuritaires semblent avoir aggravé les violations extrêmement graves des droits de l'homme endurées par les 25 millions d'habitants de la République populaire démocratique de Corée. Le tableau que nous avons de la situation est nécessairement incomplet, étant donné que mon personnel n'a pas accès à la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, les personnes qui ont fui le pays font état de violations très répandues des droits dans pratiquement tous les aspects de la vie des personnes.

Je vais commencer par parler des conditions horribles qui prévalent dans le vaste réseau de prisons et de camps de travail de ce pays. Selon les témoignages recueillis par le Haut-Commissariat, la torture est une pratique généralisée dans les centres de détention supervisés par le Ministère de la sécurité de l'État et le Ministère de la sécurité du peuple, où elle est utilisée pour arracher des informations ou des aveux à des personnes soupçonnées d'avoir tenté de fuir le pays, d'avoir communiqué avec le monde extérieur au moyen des réseaux de télécommunications étrangers ou d'avoir participé à des activités de contrebande. Les détenus travaillent dans des mines ou dans des projets d'infrastructure où ils font l'objet de graves privations. Les détenus qui se trouvent dans ces camps ont indiqué à mon personnel qu'ils étaient battus par les gardiens de prison ou d'autres détenus et qu'ils recevaient tellement peu de nourriture qu'ils avaient du mal à survivre. Par ailleurs, même si nous avons pu recueillir des informations sur la situation dans les prisons officielles et les camps de travail, un secret absolu règne quant au sort des personnes détenues dans les cinq camps de prisonniers politiques qui seraient également en service. Comme nous avons pu l'apprendre des entretiens que le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avec des personnes ayant quitté la République populaire démocratique de Corée, la peur d'être envoyé dans ces camps est un puissant instrument de contrôle.

Ces derniers mois, en raison des tensions militaires, les contrôles sur la liberté de mouvement et les droits civils et politiques ont été renforcés. Le Haut-Commissariat continue de recevoir des informations selon lesquelles de nouvelles barrières physiques ont été érigées le long de la frontière. En outre, la surveillance de la part des autorités s'étant renforcée, il est plus difficile de fuir le pays. Les personnes qui tentent de quitter la République populaire démocratique de Corée sans autorisation le font au péril de leur vie. À l'heure actuelle, il est presque impossible de traverser la frontière sans recourir aux services d'un passeur ou d'un trafiquant. Les femmes, qui constituent la majorité des personnes qui parviennent à fuir la République populaire démocratique de Corée, sont fréquemment contraintes par les trafiquants d'accepter l'exploitation sexuelle, le mariage forcé ou un travail servile mal rémunéré.

Un certain nombre de personnes ayant réussi à fuir sont renvoyées en République populaire démocratique de Corée, malgré le fait que, selon mon bureau, quiconque quitte la République populaire démocratique de Corée sans autorisation risque d'être persécuté s'il est rapatrié. Durant l'année écoulée, le Haut-Commissariat a reçu plus de 70 signalements de femmes, d'hommes et d'enfants qui s'étaient enfuis vers la Chine et ont été rapatriés en République populaire démocratique de Corée après avoir été qualifiés de migrants économiques par les autorités, en dépit des preuves accablantes concernant les violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée. Les personnes qui fuient le pays et qui sont rapatriées font régulièrement l'objet de multiples formes de torture et de mauvais traitements, notamment des passages à tabac, le travail forcé, des privations de nourriture et de soins de santé et des violences sexuelles dans des centres de détention situés à la frontière avec la Chine. Des femmes

ont indiqué à mon personnel qu'après leur retour forcé, les autorités les avaient également soumises à des fouilles corporelles invasives, en utilisant des méthodes assimilables à des viols au regard du droit international. Le Haut-Commissariat continue de recevoir des informations selon lesquelles des personnes qui franchissent la frontière portent sur elles du poison au cas où elles seraient arrêtées. En juillet, une famille de cinq personnes aurait commis un suicide collectif alors qu'elle allait être renvoyée à la frontière de la République populaire démocratique de Corée pour être rapatriée. Tous ceux dont il a été établi qu'ils ont tenté de fuir vers la République de Corée ou d'entrer en contact avec des personnes qui se trouvent dans ce pays font également l'objet de mauvais traitements.

Le cas d'Otto Warmbier, un étudiant américain qui avait été condamné à 15 ans de prison en République populaire démocratique de Corée et qui a été rapatrié aux États-Unis cette année, dans le coma et avec de graves lésions cérébrales, illustre les violations graves dont font l'objet les personnes privées de liberté en République populaire démocratique de Corée. Trois autres ressortissants des États-Unis et six ressortissants de la République de Corée sont actuellement détenus en République populaire démocratique de Corée et se voient refuser l'accès à leur famille ou à toute aide extérieure. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les cas d'enlèvements internationaux ou de disparition forcée de ressortissants étrangers. Les efforts pour localiser 12 ressortissants japonais et 516 ressortissants de la République de Corée ont également été entravés par les conditions de sécurité qui se détériorent.

Les habitants de la République populaire démocratique de Corée sont également victimes de graves violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Ils continuent de souffrir d'une insécurité alimentaire chronique, en partie du fait que les ressources sont détournées à des fins militaires, et à cause de lois et de pratiques qui subordonnent l'accès aux droits fondamentaux à une loyauté apparente vis-à-vis du Gouvernement. Un système de distribution publique défaillant et une corruption omniprésente pour ce qui est de la prestation des services publics obligent les gens à chercher d'autres moyens pour pouvoir jouir de droits économiques et sociaux fondamentaux. Même des gens très pauvres doivent souvent payer des pots-de-vin importants pour que leurs enfants puissent faire des études primaires ou supérieures, pour pouvoir faire des affaires, pour se faire enregistrer comme travailleurs étrangers ou pour avoir accès à des soins de santé.

L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et d'autres organismes est une véritable bouée de sauvetage pour quelque 13 millions de personnes extrêmement vulnérables. Toutefois, les sanctions peuvent porter atteinte à cette aide essentielle. Par exemple, les contrôles des transferts bancaires internationaux ont provoqué un ralentissement des opérations des Nations Unies sur le terrain, ce qui a eu une incidence négative sur la distribution de rations alimentaires, de trousses sanitaires et d'autres formes d'aide humanitaire. Je prie les membres du Conseil de procéder à une évaluation des effets des sanctions sur les droits de l'homme et de veiller à ce que des mesures soient prises pour réduire au minimum leurs conséquences humanitaires négatives.

Surtout, il faut tout mettre en œuvre pour que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée apporte d'urgence les modifications nécessaires aux lois et aux politiques nationales afin de garantir plus de liberté et d'améliorer l'accès aux services et biens essentiels. Le Haut-Commissariat applique la résolution 34/24 du Conseil des droits de l'homme suite aux recommandations du Groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités en application de la résolution 31/18 du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, qui nous a exhorté à renforcer les mesures de surveillance en recrutant des experts en droit pénal et en créant un répertoire des affaires qui pourraient être utilisées dans tout processus ultérieur d'établissement des responsabilités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M^me^ Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et le Haut-Commissaire Al Hussein de leurs exposés. Je me félicite de ce débat d'aujourd'hui, car nous devons dire tout ce que vivent les Nord-Coréens. Seuls quelques-uns d'entre eux, dont certains sont parmi nous aujourd'hui, ont pu s'échapper et peuvent dire ce qu'il en est vraiment de leur lutte pour la liberté. J'espère que nous pourrons écouter leurs histoires aujourd'hui et ajouter nos voix à la cause des droits fondamentaux en Corée du Nord. Les violations systématiques des droits de l'homme et les atteintes commises par le Gouvernement nord-coréen ne sont pas seulement la cause des souffrances du peuple nord-coréen. Elles sont également un moyen visant un

seul objectif : maintenir le régime de Kim Jong-un au pouvoir. Le régime utilise ce pouvoir pour mettre au point un arsenal qui ne sert à rien et entretenir une armée gigantesque qui fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales.

L'avancée menaçante de ce régime vers la mise au point d'un arsenal d'armes nucléaires commence par l'oppression et l'exploitation des Nord-Coréens ordinaires. En exportant des travailleurs à l'étranger pour se procurer des devises fortes et en tirant profit du travail forcé à l'intérieur du pays, le régime se sert de son peuple pour financer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Le Gouvernement a mis en place un système strict de caste pour contrôler et briser la volonté du peuple. Il force les Nord-Coréens à travailler jusqu'à 14 heures par jour, six ou sept jours par semaine, souvent sans compensation. Quiconque ne se présente pas à un travail qui lui a été assigné risque l'emprisonnement dans un camp de travaux forcés, de six mois à deux ans. Des organisations non gouvernementales ont montré des images vidéo d'enfants de 5 ans, contraints d'effectuer un travail pénible dans des conditions dangereuses, notamment sur les voies ferrées et dans les mines. Pendant ce temps, le régime de Kim non seulement met au point des armes nucléaires, mais construit également des parcs de loisir et des tours d'habitation à Pyongyang pour les élites et les fidèles du régime, où ils vivent dans un confort relatif. Les autres Nord-Coréens – 85 % de la population- doivent obtenir une autorisation pour entrer dans la ville. Le pays est parsemé de points de contrôle militaires pour veiller à ce que chaque personne reste là où le Gouvernement veut qu'elle soit.

Pire encore, le Gouvernement nord-coréen détiendrait dans des camps de prisonniers politiques quelque 100 000 Nord-Coréens, y compris des enfants, qui y sont soumis à la torture, au travail forcé, à des exécutions sommaires, à la famine, à la violence sexuelle et à d'autres formes de traitements inhumains. Nombre des détenus se trouvent dans ces camps non pas parce qu'ils ont fait quoi que ce soit, mais parce qu'un membre de leur famille a fait quelque chose. Le système de culpabilité par association qu'applique le régime nord-coréen permet d'emprisonner jusqu'à trois générations de la famille d'un accusé. Des déserteurs ont fait savoir que tous les Nord-Coréens âgés de 12 ans ou plus sont obligés d'assister aux exécutions publiques – un rappel explicite des conséquences de la désobéissance au Gouvernement.

Le régime interdit les médias étrangers. Les radios et les télévisions sont branchées sur les chaînes d'État. Des fonctionnaires chargés de la sécurité font des descentes régulières dans des immeubles d'habitation pour tenter de surprendre les personnes en train d'écouter des médias étrangers. Les châtiments pour la possession d'une carte SD ou d'un DVD étrangers vont de l'emprisonnement à l'exécution.

Et ce ne sont pas uniquement les Nord-Coréens qui souffrent sous le joug de ce système. Un grand nombre de Japonais et de ressortissants d'autres pays ont été enlevés par le Gouvernement nord-coréen au cours des dernières décennies. Dans de nombreux cas, les membres de leurs familles ne savent toujours pas ce qui est arrivé à leurs proches. Nul ne peut ignorer les actes de terrorisme que commet le Gouvernement nord-coréen contre ses citoyens et contre d'autres citoyens à l'étranger, dernièrement à Kuala Lumpur.

Même pour les Nord-Coréens qui tentent de s'échapper, le chemin de la liberté est dangereux et parfois mortel. Ils doivent survivre aux balles des garde-frontières dont l'objectif est de tuer. Ils doivent affronter des trafiquants qui les attirent vers le travail forcé, le commerce du sexe ou les mariages forcés, et ils doivent ensuite éviter de se faire repérer alors qu'ils traversent les frontières internationales à la recherche d'un pays qui leur offrira une protection temporaire. Ce qui rend ces évasions dangereuses encore plus douloureuses est qu'un grand nombre de déserteurs n'atteignent pas la liberté dès leur première tentative. Les Nord-Coréens qui fuient vers les pays voisins sont souvent arrêtés, emprisonnés et rapatriés de force. Le régime soumet les rapatriés à la torture, à la violence sexuelle, à des détentions arbitraires et les emprisonne. Dans certains cas, ces personnes sont exécutées.

La majorité des demandeurs d'asile sont des femmes. Elles paient le plus lourd tribut lorsqu'elles sont capturées et rapatriées. Outre une torture certaine, des travaux forcés et d'autres sévices, le régime fait avorter de force les femmes enceintes rapatriées pour maintenir la « pureté ethnique ». Si le bébé naît vivant, il est tué. Ces détails sont si terribles qu'ils sont difficiles à croire, et c'est pourquoi j'ai invité aujourd'hui deux femmes exceptionnellement courageuses qui ont été emprisonnées à de multiples reprises en Corée du Nord avant de s'échapper vers la Chine. Je prie ces deux femmes courageuses – M^me^ Ji Hyeon-A et M^me^ Jo Yuri – de se lever brièvement pour qu'on puisse les reconnaître. Compte

tenu du manque de temps, je vais maintenant partager une partie d'une de leurs histoires.

M^me^ Jo a énormément souffert en cherchant à fuir le régime nord-coréen répressif. Après avoir servi dans l'armée nord-coréenne pendant sept ans, elle est retournée dans sa ville natale pour apprendre que sa mère avait été emprisonnée et torturée pour avoir fait du commerce avec des Chinois. Lorsque sa mère a été libérée au bout de deux mois, elle est morte alors que M^me^ Jo la portait sur son dois pour la ramener chez elle. Pour subvenir à ses besoins, M^me^ Jo a repris les affaires de sa mère avec les commerçants chinois, et elle a également été harcelée, emprisonnée et torturée par des fonctionnaires nord-coréens chargés de la sécurité. Après une tentative d'évasion ratée, elle a fini par se retrouver dans un centre de détention nord-coréen, où elle a été torturée et battue et où elle a failli mourir. Elle était cependant déterminée à bâtir une vie meilleure pour sa fille, donc elle a de nouveau essayé. En 2014, elle s'est enfuie en Chine, où elle a été arrêtée mais où elle est parvenue à s'échapper d'un centre de détention pour se rendre en Corée du Sud en 2015. Elle est maintenant entrepreneuse et dirige une petite société de cosmétiques, et elle s'efforce de sensibiliser le public aux terribles conditions en Corée du Nord.

Ces deux femmes extraordinaires ont une forme de courage et de persistance à laquelle peu d'êtres humains peuvent prétendre. Je les remercie et je remercie tous les autres transfuges nord-coréens qui ont survécu pour raconter leurs histoires. Ils donnent une voix aux millions de leurs concitoyens et concitoyennes qui restent pris au piège d'un cauchemar éveillé. La réalité tragique est cependant que le régime nord-coréen et d'autres États Membres qui lui viennent en aide créent d'autres histoires de cette nature jour après jour.

C'est pourquoi, immédiatement après cette séance, les États-Unis organiseront un événement sur cette question, en collaboration avec l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni dans la salle de conférence 1. Nous aurons ainsi l'occasion rare d'entendre directement de la bouche de M^me^ Ji les détails de son expérience. Nous entendrons également un exposé de l'ancien Président de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, le juge Michael Kirby, et d'un expert de renom sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, M. David Hawk. J'invite instamment tous les membres du Conseil à se joindre à nous et à participer à cette discussion.

Les deux femmes nord-coréennes qui sont avec nous aujourd'hui, de même que tous les transfuges qui ont survécu et raconté leurs expériences, sont une source d'espoir pour des millions de personnes. Nous devons dire et redire leurs histoires jusqu'à ce que le monde sache ce qui se passe dans la boîte noire qu'est la Corée du Nord. Nous devons raconter et répéter leurs histoires jusqu'à ce que les dirigeants à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil ne puissent plus plaider l'ignorance. Nous n'avons aucune excuse pour rester inactifs. Nous devons insister pour que le Gouvernement nord-coréen et les autres États Membres concernés appliquent immédiatement les recommandations de la Commission d'enquête, du Secrétaire général et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Les États Membres doivent également garantir le libre passage ou offrir une protection temporaire aux demandeurs d'asile nord-coréens. Le rapatriement forcé de ces femmes est synonyme de torture assurée, de violence sexuelle et de travail forcé. Trop souvent, cela revient à prononcer une peine de mort.

Durant la visite qu'il a effectuée à l'Assemblée nationale sud-coréenne en novembre, le Président Trump a décrit l'obligation que nous avons tous d'ouvrir nos yeux face au mal que cause le régime nord-coréen et d'agir. Il a déclaré :

> « Nous avons la responsabilité et le devoir de lutter ensemble contre ce danger, car plus nous attendrons, plus le danger grandira et moins nous aurons d'options ».

La crise en Corée du Nord menace les droits de l'homme, la paix et la sécurité. L'histoire nous jugera pour la manière dont nous y répondrons.

**M. Delattre** (France) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Jenča et M. Al Hussein pour leurs présentations sur la situation en Corée du Nord.

Nous ne pouvons que regretter, cette année encore, le bilan désastreux de la situation des droits de l'homme dans ce pays, qui n'a guère évolué depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête internationale en février 2014. Ce rapport avait conclu que :

> « de multiples crimes contre l'humanité, découlant de politiques établies au plus haut niveau de l'État, ont été commis et

continuent d'être commis en Corée du Nord » (*A/HRC/25/CRP.1, par. 1160*).

La France condamne les violations massives des droits de l'homme commises par les autorités de la République populaire démocratique de Corée et appelle à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête, recommandations qui continuent, hélas, de faire référence.

Je tiens à saluer la décision du Conseil de tenir cette séance sur un point dédié de l'ordre du jour, qui paraît d'autant plus nécessaire après les événements de ces derniers mois. Alors que Pyongyang, en violation de ses obligations au titre du droit international et des résolutions du Conseil, poursuit ses programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques, la situation de sa population demeure l'une des plus dramatiques au monde. Plus de la moitié de la population, cela a été dit, souffre d'une insécurité alimentaire et médicale grave, parce que les ressources du pays sont drainées et détournées pour les programmes militaires, au détriment du bien-être de la population et de l'exercice de ses droits les plus élémentaires.

C'est pourquoi il est crucial que le Conseil maintienne toute son attention sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, car cette situation est indissociablement liée à la paix et à la sécurité du monde. En effet, le développement de l'arsenal militaire d'une part, et les restrictions aux libertés fondamentales d'autre part, visent au fond un même objectif. Cet objectif, ne nous payons pas de mots, c'est le contrôle de la population par la peur et la perpétuation d'un régime totalitaire aux abois. Pour parvenir à cet objectif, le régime recourt à un large spectre de moyens qui violent le droit international. C'est cette logique-là, sans équivalent dans le monde, qui nous menace collectivement. Alors que nous venons de fêter la Journée des droits de l'homme hier, qui ouvre les célébrations du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notre responsabilité est bien de dénoncer le plus fermement l'action d'un régime nord-coréen qui s'enferme dans cette logique totalitaire, en contradiction frontale avec l'esprit de la Charte et les trois piliers qui fondent les Nations Unies et la paix internationale.

En dépit de quelques avancées qui cherchent à donner le change sur les droits des handicapés ou des femmes, les violations des droits de l'homme en Corée du Nord sont graves et systématiques, et leurs auteurs continuent de jouir d'une impunité intolérable. La liste des exactions est bien trop longue pour être ici exhaustive : torture, détentions arbitraires, exécutions publiques, travail forcé, viols, déplacements de population, trafic d'êtres humains, et de femmes en particulier. Le Rapporteur spécial a reçu des témoignages faisant état de la peur généralisée des camps de prisonniers politiques dans la population, ces camps que le régime appelle les « instituts de réadaptation ». Je cite le rapport du Rapporteur spécial (A/72/394) : « l'anxiété est telle que les habitants partent du principe que toute personne disparue est détenue dans l'un des camps », parfois pour la simple détention d'un téléphone portable.

Je voudrais souligner ici brièvement trois points particulièrement préoccupants, avec des incidences pour les pays tiers. En premier lieu, nous devons continuer notre mobilisation pour les personnes victimes de disparitions forcées, nombreuses en Corée du Nord, mais aussi parmi les ressortissants des pays voisins, notamment de Corée du Sud et du Japon. Ces enlèvements, locaux comme internationaux, détruisent les vies des victimes et celles de leurs familles, qui demeurent dans l'ignorance du destin de leurs proches pendant des années. La France renouvelle son engagement dans la lutte contre ce fléau, et nous encourageons tous les États à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je tiens également à évoquer la question des travailleurs nord-coréens à l'étranger, exploités, parfois condamnés au travail forcé et privés de leur liberté de mouvement, ce qui s'apparente à de la traite d'êtres humains. L'essentiel de leurs revenus, en devises étrangères, est détourné par le régime nord-coréen, mis au profit des programmes d'armement nucléaire. Nous sommes préoccupés également par la vague de rapatriements forcés ces deux dernières années. Ensemble, et avec tous les pays concernés, nous devons faire la lumière sur ces pratiques pour qu'elles cessent enfin.

Troisième point, le droit fondamental qu'est la liberté d'opinion et d'expression demeure brimé par la censure et éclipsé par la propagande. La surveillance systématique, par le voisinage, illicite et arbitraire, la persécution des voix dissidentes ou même différentes, sont autant de moyens révoltants utilisés par le régime pour étouffer la liberté d'opinion et d'expression, et l'égal accès à l'information. Le totalitarisme absolu de Pyongyang maintient une obscurité tenace sur ses affaires intérieures, qui lui permet de violer les droits de ses citoyens en toute impunité.

Le Conseil doit rester saisi de la situation en République populaire démocratique de Corée dans toutes

ses dimensions et maintenir la plus extrême vigilance. Nous espérons qu'il saura s'unir pour appeler les autorités de Corée du Nord à autoriser l'accès aux organes de suivi des droits de l'homme, y compris le Rapporteur spécial, et à collaborer avec eux, à mettre fin aux violations et à lutter contre l'impunité de leurs auteurs.

C'est dire combien il est essentiel de maintenir une forte pression sur les autorités de Corée du Nord pour les conduire à assumer leurs responsabilités de protéger et promouvoir les droits de l'homme de leurs citoyens, et à sortir de cette logique terrible pour retrouver la voie de la règle de droit.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier M. Zeid Ra'ad Al Hussein,Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de leurs interventions très percutantes aujourd'hui.

Nous nous félicitons du débat qui s'est tenu aujourd'hui au Conseil sur la situation relative aux droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Les graves violations des droits de l'homme, telles que décrites par les intervenants, doivent également être considérées dans un contexte plus large. Un manque de respect pour les droits fondamentaux de son propre peuple est le signe d'un mépris encore plus grand pour les règles et normes internationales sur lesquelles repose notre communauté internationale. Dans la République populaire démocratique de Corée d'aujourd'hui, la poursuite par ses dirigeants de leurs programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques s'est faite sur le dos d'un système de répression sans précédent visant les Nord-Coréens ordinaires. Les liens entre manque de respect pour les droits de l'homme, crise humanitaire et menace à la paix et la sécurité internationales sont évidents. Inversement, le respect des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée permettrait non seulement de contribuer au bien-être et à la dignité de la population du pays, mais aussi de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région et au-delà.

Il est très difficile d'obtenir des informations complètes sur la situation relative aux droits de l'homme dans le pays. Cependant, les rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, les rapports successifs du Secrétaire général et d'autres informations, provenant notamment d'organisations de la société civile, concordent tous en décrivant une très grave situation relative aux droits de l'homme dans le pays.

La liste des violations est longue, et les violations sont systématiques, généralisées et flagrantes. Elles touchent tous les domaines des droits de l'homme, y compris les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. La liste reprend des rapports et des témoignages d'exécutions extrajudiciaires, sommaires, arbitraires et publiques; de torture, de viols et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste; et de violations systématiques des libertés de pensée, d'expression et de religion. Elle mentionne également un manque de respect du droit à l'alimentation et du droit à la santé, ce qui mène à une situation grave de faim et de malnutrition, et touche les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées de manière disproportionnée. La Suède note l'importance de la question des enlèvements internationaux et reste très préoccupée par l'absence d'action positive de la part de la République populaire démocratique de Corée concernant le retour des ressortissants enlevés, japonais et autres.

Nous ne devons ménager aucun effort pour mettre fin à l'impunité, établir les responsabilités et la vérité et rendre justice à toutes les victimes. Toute tentative d'instaurer une paix et une stabilité durables exige que les victimes de violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée obtiennent justice et réparation. Nous saluons le rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée et les recommandations qu'il contient. Nous saluons également les mesures définies par le Groupe qui peuvent être prises immédiatement pour contribuer à une démarche globale vers le principe de responsabilité dans le pays. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis la publication, en 2014, du rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/63), la pertinence et l'urgence des recommandations de la Commission n'ont pas faibli, et elles doivent être mises en œuvre.

Nous nous félicitons du travail important effectué par le Haut-Commissariat des Nations Unie à Séoul et des travaux du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, et nous demandons instamment au Gouvernement de permettre au Rapporteur spécial et à d'autres titulaires de mandat d'avoir accès pleinement,

librement et sans entrave au pays. À cet égard, nous nous félicitons de la visite que la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées a effectuée en République populaire démocratique de Corée, et nous la considérons comme un pas dans la bonne direction.

Le Conseil a déjà exprimé son regret que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée détourne des ressources essentielles au profit de programmes d'armement coûteux, en dépit du fait que, comme nous l'avons entendu ce matin, les besoins humanitaires dans le pays restent énormes, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Il est incontestable que c'est au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée qu'il incombe de protéger sa population et de veiller à son bien-être. La crise humanitaire est une manifestation de son mépris pour les droits fondamentaux de son peuple.

La Suède et d'autres secteurs de la communauté internationale continuent de fournir une assistance vitale. Mais il faut faire davantage, notamment appuyer l'appel humanitaire lancé par l'Organisation des Nations Unies pour le pays, qui demeure gravement sous-financé. Notre ambassade à Pyongyang est en contact régulier avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée et les organisations humanitaires. Nous croyons comprendre que la capacité de ces organisations de fournir une aide indispensable a été réduite. D'autres rapports ont confirmé ces conclusions inquiétantes. Nous rappelons au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée son obligation de fournir aux organisations humanitaires l'accès dont elles ont besoin pour accomplir leur travail. Il est de la plus haute importance que les dérogations pour raisons humanitaires prévues par les sanctions soient respectées, comme l'a souligné le Secrétaire général par l'intermédiaire du Sous-secrétaire général Jenča aujourd'hui. La réunion d'aujourd'hui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) est une importante occasion d'examiner ces questions plus avant.

La Suède encourage la République populaire démocratique de Corée à coopérer avec la communauté internationale et à engager un dialogue constructif avec le système des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée doit comprendre que son système de répression ne peut survivre indéfiniment. Sa population trouvera toujours le moyen de le contourner, d'accéder à l'information, voire de s'échapper. L'histoire nous a montré que l'esprit humain finit toujours par triompher. Un jour, il en ira de même pour la population de la Corée du Nord.

**M. Seck** (Sénégal) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation sénégalaise, de remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, pour leurs exposés respectifs.

Ma délégation considère qu'il incombe à chaque État la charge de veiller à la protection et à la promotion des droits de ses citoyens, contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité intérieures et internationales, car la conviction du Sénégal est que la jouissance des droits de l'homme est essentielle à la dignité de l'être humain. C'est pourquoi mon pays a fait de la protection et de la promotion desdits droits, ainsi que des libertés fondamentales de la personne, un principe cardinal, dans le respect, bien entendu, des diversités de nos sociétés humaines et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de nos États. À cet égard, nous sommes d'avis qu'il faut créer les conditions d'une coopération internationale renforcée dans le domaine des droits de l'homme, en insistant sur leur caractère universel, indivisible et interdépendant.

Les résolutions identiques, adoptées en avril 2016, par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) sur la pérennisation de la paix mettent bien en évidence le lien intime entre droits de l'homme et paix et sécurité intérieures et internationales. Dès lors, pensons-nous, il est important, en tant qu'États indépendants et souverains, de nous investir solidairement dans toutes les questions, y compris celles des droits de l'homme, sur la base du respect mutuel et d'un dialogue constructif. C'est dans cet esprit que nous avons prévu des mécanismes appropriés pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde entier, un défi perpétuel qui, d'ailleurs, constitue l'un des trois piliers de l'Organisation. En effet, les mécanismes mis en place par l'ONU – notamment le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel et les organes créés en vertu d'instruments internationaux – sont des outils complémentaires pertinents, bien qu'encore perfectibles, pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme, tel qu'il ressort des différents rapports y relatifs du Secrétaire général.

Les éléments d'informations que viennent de nous fournir les intervenants, M. Jenča et M. Al Hussein,

auxquels la délégation sénégalaise accorde foi, sont fort préoccupants en ce qu'ils indiquent que la question des droits de l'homme, y compris des étrangers subordonnés et retenus en République populaire démocratique de Corée, constitue bien une menace à la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi, prenant bonne note, en particulier, du rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, le Sénégal encourage ce pays à coopérer davantage avec les mécanismes pertinents de promotion des droits de l'homme, y compris, notamment, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

La dénucléarisation et la stabilisation de la péninsule coréenne passent également par l'amélioration de la situation des droits de l'homme, y compris par une meilleure prise en charge des conséquences humanitaires des mesures de sanctions imposées à ce pays.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, ainsi que M. Miroslav Jenča de leurs propos déchirants sur la situation désastreuse en République populaire démocratique de Corée.

Malheureusement, il n'est guère étonnant que le régime en place ait emprisonné dans un carcan toutes les facettes de la vie de ses citoyens. Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, c'est avec beaucoup de préoccupation et de consternation que le Royaume-Uni appréhende la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. La manière dont le régime traite sa population est un exemple de plus de son mépris éhonté pour le système international fondé sur des règles. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le souhait du Conseil de sécurité d'appeler l'attention sur les conditions de vie indignes du peuple nord-coréen, ainsi que sur les programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux de la Corée du Nord, que nous avons condamnés dans les résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017). Nous devons faire en sorte que la communauté internationale continue de se pencher sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, par l'intermédiaire du Secrétariat à New York et du Conseil des droits de l'homme à Genève. Nous nous félicitons de la visite de l'ONU organisée la semaine dernière et encourageons le régime à engager un dialogue constructif.

Il est impossible d'ignorer les preuves du comportement effroyable des autorités envers leur propre peuple. La population ne jouit d'aucune liberté de religion ou d'expression. Elle n'a qu'une maîtrise réduite de ses moyens d'existence et de ses ressources. L'État contrôle ce qu'elle peut voir, ce qu'elle peut consommer, et la façon dont elle doit se comporter, en recourant à la menace de sanctions extrêmes pour maintenir les individus sous son emprise. Les opposants sont victimes de disparition forcée, d'emprisonnement ou d'exécution publique pour montrer ce que coûte la liberté. Selon les estimations de l'Indice mondial de l'esclavage, plus d'un million de personnes sont victimes de l'esclavage moderne en Corée du Nord.

Pourtant, nous savons, grâce aux témoignages de transfuges que, en dépit de la peur inculquée à tous les Nord-Coréens, nombreux sont les individus courageux qui préfèrent prendre le risque de fuir plutôt que de rester bâillonnés et ligotés par le régime, comme le soldat qui a récemment fait défection en franchissant la zone démilitarisée. Son évasion audacieuse était un acte de désespoir, autant qu'un signe d'espoir. Totalement affamé, son état physique en dit long sur les normes de santé et de protection sociale en place dans un pays qui prétend accorder la priorité à l'armée, et laisse imaginer comment le régime traite les plus vulnérables. Nous exhortons tous les États Membres à ne pas renvoyer les transfuges dans une situation aussi déplorable, ce qui reviendrait à dire que nous tolérons le comportement du régime. Nous exhortons également tous les États Membres à ne pas tirer profit de la misère dans laquelle vit le peuple nord-coréen, en employant des ressortissants nord-coréens envoyés à l'étranger pour générer les devises dont le régime se sert pour financer ses programmes balistiques illégaux, comme indiqué dans la résolution 2321 (2016).

Les violations systématiques des droits de l'homme par le régime ne s'arrêtent pas à ses propres citoyens ou à ses frontières. La mort d'Otto Warmbier, citoyen des États-Unis, en conséquence de sa détention, l'enlèvement de 17 ressortissants japonais par le régime et l'assassinat de Kim Jong-nam en Malaisie sont autant d'exemples du mépris que le régime nord-coréen éprouve pour le système international fondé sur des règles. Ce mépris est également illustré par le fait que le régime refuse l'accès aux observateurs indépendants chargés d'observer la situation des droits de l'homme, refuse d'engager un dialogue constructif et n'a rien fait pour tenir compte des conclusions du rapport établi en 2014 par la Commission d'enquête, lequel parlait de crimes contre

l'humanité constants et à grande échelle. Le régime a rejeté le projet de résolution A/C.3/72/L.40 de la Troisième Commission, qui l'invitait à respecter les droits fondamentaux de sa population. Aujourd'hui, au nom du Royaume-Uni, j'appelle de nouveau la Corée du Nord à permettre un accès immédiat et sans entrave aux acteurs chargés des droits de l'homme, afin qu'ils puissent évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays.

Notre message au régime doit être clair et uni. Nous devons user de tous les outils diplomatiques et économiques à notre disposition pour transmettre ce message. Il est toujours possible pour le régime de décider d'emprunter une voie très différente, une voie qui mène à la sécurité et à la prospérité, et à une vie meilleure pour ses citoyens. Tous les membres du Conseil, et au-delà, doivent œuvrer de concert pour convaincre les autorités nord-coréennes de s'engager sur cette voie. Pour ce faire, elles doivent cesser leurs tirs de missiles illégaux. Elles doivent dialoguer en toute sincérité avec la communauté internationale. Elles doivent prendre des mesures sérieuses pour améliorer la situation des droits de l'homme de toute la population. Les conditions de vie du peuple nord-coréen ne connaîtront pas d'amélioration concrète du jour au lendemain, mais cette amélioration n'aura jamais lieu tant que la Corée du Nord conservera le même cap.

Nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires au Conseil et en dehors pour relever ce défi. Le monde compte sur nous tous mais, par-dessus tout, sur le régime nord-coréen pour appuyer un tel changement.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir proposé que ce thème important et opportun soit examiné par le Conseil de sécurité. J'adresse des remerciements particuliers au Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča, ainsi qu'au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, pour leurs exposés détaillés.

Aujourd'hui, le Conseil se réunit pour la quatrième fois pour discuter de la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Nous réaffirmons notre ferme appui à l'idée d'organiser de telles réunions. Nous ne partageons pas le point de vue qui veut que les droits de l'homme relèvent de la compétence exclusive du Conseil des droits de l'homme.

L'Ukraine réaffirme sa position selon laquelle les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme constituent un signe avant-coureur et une indication claire d'une menace crédible pour la paix et la sécurité internationales, dont le maintien incombe au premier chef au Conseil de sécurité.

Malheureusement, la situation des droits de l'homme en Corée du Nord au cours de l'année écoulée ne s'est pas améliorée. Elle reste catastrophique. L'Ukraine salue la première visite réalisée en République populaire démocratique de Corée depuis 1995 par un titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale, à savoir le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, et se félicite du cadre stratégique de coopération entre l'ONU et le Gouvernement pour la période 2017-2021, mis en place en janvier 2017.

Cependant, les faits mentionnés aujourd'hui par les personnes qui ont présenté des exposés et par les orateurs précédents prouvent que la situation des droits de l'homme en Corée du Nord continue de se détériorer. Des mesures urgentes doivent être prises par la communauté internationale pour inverser la politique ciblée de violations systématiques des droits de l'homme par le régime nord-coréen.

Le dernier rapport du Secrétaire général souligne que

> « [i]l est préoccupant de continuer à recevoir des informations faisant état de violations graves et généralisées du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et du droit à un procès équitable. » (*A/72/279, par. 4*)

Même George Orwell, qui pensait avoir décrit le stade extrême du totalitarisme, serait surpris par les conclusions de ce rapport.

Nous sommes profondément troublés par les informations que nous continuons de recevoir sur les violations graves des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée, notamment la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; les viols; les exécutions extrajudiciaires, sommaires, arbitraires et publiques; les détentions extrajudiciaires et arbitraires; l'absence de procédure régulière et d'état de droit, s'agissant notamment des garanties d'un procès équitable et de l'indépendance de la magistrature; l'imposition de la peine de mort pour des motifs politiques et religieux; les châtiments collectifs qui peuvent s'étendre à trois générations et bien d'autres.

Je voudrais mentionner tout particulièrement la question de l'enlèvement de citoyens japonais par la

Corée du Nord. Douze ressortissants japonais enlevés dans les années 70 et 80 sont toujours portés disparus et aucune information sur leur sort n'a été fournie à ce jour. À cet égard, nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général pour demander à toutes les parties intéressées de prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème de la séparation des familles, favoriser la mise en œuvre de la responsabilité des auteurs de disparitions forcées et veiller à ce que des mécanismes soient en place pour permettre aux parents et alliés résidant dans les deux pays de rester en contact et d'avoir des retrouvailles.

Nous savons tous que le régime nord-coréen continue de renforcer son arsenal militaire aux dépens de son propre peuple et utilise les ressources limitées du pays pour financer les programmes nucléaires et de missiles balistiques interdits. Le détournement des ressources, y compris les revenus générés par les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée travaillant à l'étranger, a déjà entraîné une détérioration constante de la qualité de vie des gens ordinaires, ce qui est pour nous une question particulièrement préoccupante.

Nous saluons et appuyons pleinement la création du Groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée. Nous appelons, en outre, à l'imposition de nouvelles pressions sur les responsables de violations des droits de l'homme qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Nous soutenons également l'initiative du Groupe visant à examiner les possibilités d'établir un tribunal international spécial pour la République populaire démocratique de Corée.

La participation d'un large éventail d'acteurs – gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales et société civile – est importante pour garantir des synergies efficaces entre les stratégies et mesures diplomatiques, notamment l'application rigoureuse des sanctions existantes, afin de pousser les dirigeants nord-coréens à opérer des changements non seulement dans le domaine de la protection des droits de l'homme, mais aussi dans celui de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous engageons instamment le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à coopérer pleinement avec la communauté internationale et à garantir aux mécanismes de surveillance des Nations Unies un accès sûr et sans entrave au territoire du pays afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat, en particulier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul et d'autres mécanismes des droits de l'homme indépendants.

**M. Rosselli Frieri** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leurs exposés aujourd'hui.

Pour l'Uruguay, le lien étroit qui existe entre les violations systématiques des droits de l'homme, l'apparition de conflits et le risque que ces conflits ne se transforment en menaces à la paix et la sécurité internationales est tout à fait clair.

La situation des droits de l'homme et la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée constituent une source de préoccupation majeure, en particulier compte tenu du contexte dans lequel elles s'inscrivent. La population nord-coréenne est à la merci des autorités, sans qu'il lui soit accordé les libertés et garanties les plus élémentaires proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Les violations commises par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée des droits à la vie, à la liberté au sens le plus large possible et à la sécurité de ses habitants ne sauraient et ne doivent pas être admises au XXIe siècle. L'existence même des camps de concentration et l'absence de garanties d'un procès équitable constituent des violations fondamentales de toutes les libertés de la population civile nord-coréenne.

Nous sommes en outre préoccupés par les graves pénuries touchant le peuple nord-coréen. C'est pourquoi l'Uruguay condamne la mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques au détriment du bien-être de la population, dont les besoins restent largement insatisfaits. Le détournement des ressources pour les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques a une incidence négative directe sur la situation humanitaire et les droits de l'homme des Nord-Coréens, qui souffrent de grandes privations matérielles et de la faim.

Il existe malheureusement de nombreux gouvernements qui violent systématiquement les droits fondamentaux de leurs populations et qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Toutefois, la situation de la République populaire démocratique de Corée s'inscrit dans un contexte particulier qui non seulement

menace de déstabiliser la péninsule coréenne, mais aussi met en péril la paix et la sécurité internationales.

Nous reconnaissons que le Gouvernement nord-coréen a fait de très modestes efforts pour donner suite aux conclusions de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme dans le pays. En outre, nous nous félicitons de la mise en place du cadre stratégique de coopération entre l'ONU et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour la période 2017-2021, intitulé « Towards Sustainable and Resilient Human Development ». Toutefois, si ces mesures vont dans le bon sens, il reste un long chemin à parcourir.

Le mois dernier, la communauté internationale a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des droits de l'homme en Corée du Nord en adoptant une fois de plus par consensus le projet de résolution annuel de la Troisième Commission sur ce thème.

Je voudrais conclure en notant que la solution aux tensions qui règnent sur la péninsule coréenne ne pourra être trouvée que par le dialogue, la négociation et l'engagement politique. C'est pourquoi nous appelons une fois de plus à mettre en œuvre les dispositions des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en République populaire démocratique de Corée et à reprendre les pourparlers à six pour contribuer à une solution politique durable.

**M. Cardi** (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé la présente séance. Le lien étroit qui existe entre les violations des droits de l'homme et les répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne saurait être nié. Cela est particulièrement évident dans le cas de la République populaire démocratique de Corée, comme le soulignent les résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017). C'est pourquoi nous pensons que la présente séance relève tout à fait de la compétence et du mandat du Conseil de sécurité.

Je tiens également à remercier M. Jenča et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de leurs exposés. J'attends avec intérêt d'entendre l'exposé que nous fera M. Feltman sur sa récente visite en République populaire démocratique de Corée.

L'Italie se déclare vivement préoccupée par la situation des droits de l'homme et par l'absence de poursuites contre les responsables de violations de ces droits en République populaire démocratique de Corée. Le régime nord-coréen continue même de priver ses citoyens des libertés et des droits les plus fondamentaux consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres conventions et instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme. En particulier, nous avons noté avec une vive préoccupation la multiplication des détentions arbitraires, des cas non réglés d'enlèvements, de disparitions forcées et de torture généralisée, ainsi que de rapatriements forcés et de nombreuses autres violations des droits de l'homme, qui continuent d'affecter les Nord-Coréens de différentes manières, et dont certaines sont considérées à juste titre comme des crimes contre l'humanité.

La répression sociale et politique est un trait caractéristique de l'isolement prolongée dans lequel les Nord-Coréens sont contraints de vivre. Le déni systématique de tels droits est l'une des premières priorités du régime qui, aux fins de sa propre survie, n'accepte aucune forme de dissidence. Et nous ne devons pas oublier les dizaines de milliers de prisonniers politiques qui continuent de faire l'objet des pires formes d'abus dans le réseau de camps du régime.

Il faut veiller à déterminer pleinement les responsabilités pour ces violations flagrantes des normes et des conventions internationales, notamment via des renvois à la Cour pénale internationale. Si nous déplorons le fait que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, M. Ojea Quintana, n'ait pas encore été autorisé à se rendre dans ce pays, nous n'avons pas moins suivi de près la visite qu'il a effectuée en République de Corée en juillet.

Nous sommes en particulier très préoccupés par la question des enlèvements de ressortissants japonais et de ceux d'autres pays. À cet égard, nous appelons fermement les autorités de la République populaire démocratique de Corée à collaborer sincèrement et à prendre des mesures concrètes pour régler ce problème, notamment en enquêtant de nouveau de façon approfondie sur ce qui s'est passé.

Nous condamnons catégoriquement aussi l'exploitation par la République populaire démocratique de Corée de ses travailleurs à l'étranger, dont les transferts de fonds sont utilisés de force par le Gouvernement pour financer ses activités et programmes illégaux. Le Conseil de sécurité a adopté une position ferme sur cette question dans sa résolution 2375 (2017) en interdisant à tous les États Membres de fournir aux travailleurs nord-coréens des permis de travail valables dans leurs territoires respectifs. Nous demandons instamment aux

États Membres de veiller à la mise en œuvre pleine et effective de cette disposition.

Nous restons en outre profondément préoccupés par les conséquences de la situation humanitaire qui se prolonge et s'aggrave dans ce pays, où beaucoup plus de la moitié de la population est exposée à une insécurité alimentaire grave et pâtit de l'absence de soins médicaux. Tout cela relève de la responsabilité directe des dirigeants de la République populaire démocratique de Corée, qui détournent des ressources essentielles destinées à répondre aux besoins des populations pour financer le programme nucléaire. C'est pourquoi nous voudrions demander encore une fois au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de mettre en œuvre à titre prioritaire les recommandations convenues figurant dans l'Examen périodique universel et celles faites par la Commission d'enquête. Nous leur demandons aussi de collaborer sérieusement avec les interlocuteurs internationaux, en particulier concernant la situation des droits de l'homme, afin d'encourager le dialogue et d'étudier les possibilités de coopération.

Tout au long de notre mandat au Conseil de sécurité en 2017, nous avons suivi de près l'évolution de la situation d'ensemble en République populaire démocratique de Corée. Nous pensons que la protection des droits de l'homme doit être au cœur de toute politique de rapprochement et de dialogue avec les autorités de Pyongyang afin d'assurer le bien-être et la dignité des citoyens de ce pays. En tant que Président cette année du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Italie a tout mis en œuvre, en coopération étroite avec les autres membres du Conseil, pour qu'il soit dûment tenu compte des préoccupations au sujet de la situation des droits de l'homme et humanitaire.

Je voudrais rappeler que les résolutions du Conseil de sécurité indiquent clairement que le Comité peut, au cas par cas, exclure une activité des mesures imposées par ces résolutions s'il détermine qu'une dérogation est nécessaire pour faciliter les activités de ces organisations en République populaire démocratique de Corée. C'est dans ce sens que le Comité entendra cet après-midi un exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les opérations des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée et sur la façon dont les activités humanitaires peuvent être menées sans être affectées ou entravées par le renforcement du régime de sanctions.

Je voudrais rappeler aussi que dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, en tant que membre de l'Union européenne, nous avons été, avec le Japon, les principaux coauteurs du projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, que le Conseil a adopté par consensus il a quelques semaines de cela.

Pour terminer, je voudrais dire que poursuivre les responsables des violations et encourager la collaboration avec la République populaire démocratique de Corée pour remédier à la situation sont deux objectifs qui, loin de s'opposer l'un à l'autre, se renforcent mutuellement, comme l'a souligné aussi M. Ojea Quintana dans son dernier rapport (voir A/72/394).

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et le Haut-Commissaire Al-Hussein de leurs exposés sur la situation en République populaire démocratique de Corée. Nous avons appuyé la proposition de débattre de cette question au Conseil étant entendu qu'il faut que toutes les questions – mêmes les plus délicates, les plus difficiles et les plus complexes – soient examinées de façon équilibrée et équitable et dans le cadre d'un dialogue constructif avec tous les États Membres.

Dans le même temps, et alors que la situation politique et en matière de sécurité a une incidence directe sur les droits de l'homme, comme c'est le cas en République populaire démocratique de Corée, nous pensons que le Conseil des droits de l'homme est la plateforme la plus appropriée pour discuter des problèmes de droits de l'homme dans un pays déterminé. Les mécanismes et procédures du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme jouent un rôle de premier plan dans la surveillance de la situation des droits de l'homme dans tous les pays et disposent du mandat et de l'expérience nécessaires pour y remédier. Nous réitérons aussi que la question des droits de l'homme doit être abordée de façon impartiale et objective et conformément aux principes convenus du droit international, et leur respect doit être obtenu par le biais de la diplomatie, de la médiation, du dialogue inclusif et du renforcement des capacités.

Nous avons pris note de quelques faits nouveaux positifs, telle l'inclusion d'une approche soucieuse des droits de l'homme dans le cadre du Cadre stratégique de coopération entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'ONU pour la période 2017-2021. Nous voyons aussi que les recommandations formulées lors du deuxième cycle de l'Examen périodique universel relatives à l'aide humanitaire et aux droits des femmes et des enfants ainsi qu'aux

soins de santé et à l'éducation sont en train d'être mises en œuvre. L'autre pas en avant aura été la visite effectuée par le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées.

Nous encourageons Pyongyang à poursuivre sa collaboration substantielle et constructive avec le système des Nations Unies qui traite de la question des droits de l'homme afin de suivre effectivement les orientations et les directives des mécanismes internationaux des droits de l'homme, notamment les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Nous demandons aussi à la Corée du Nord de reprendre les négociations avec le Japon pour régler la question des ressortissants japonais enlevés.

En outre, nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée d'allouer des ressources supplémentaires aux objectifs de développement, notamment en mettant fin aux pénuries alimentaires et à la malnutrition et en fournissant des services sociaux de base décents à sa population, au lieu d'en consacrer davantage au développement de son programme nucléaire.

Nous encourageons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à répondre à l'appel de l'humanité et à rechercher la voie de la prudence et du dialogue. Nous espérons qu'en réponse aux mesures concrètes que Pyongyang a prises pour mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies, la situation en République populaire démocratique de Corée va s'améliorer, ce qui permettra que les financements internationaux dont ce pays a tant besoin seront consacrés à l'aide humanitaire, améliorant de la sorte la situation dans l'ensemble du pays.

Le Kazakhstan œuvrera de concert avec la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne. Pour ce faire, il nous faut redoubler d'efforts pour instaurer la confiance, relancer le dialogue et le mener de façon constructive et sincère en vue de créer un équilibre entre responsabilisation et collaboration, l'objectif étant d'améliorer la situation des droits de l'homme et le niveau de vie des citoyens de la République populaire démocratique de Corée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, et le Haut- Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leurs exposés.

Ces trois dernières années, le Conseil de sécurité s'est penché sur la question des violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme en Corée du Nord. Néanmoins, nous n'avons pas encore constaté d'améliorations tangibles en la matière. Dans les résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017), qui ont été adoptées à l'unanimité cette année, le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par les terribles épreuves auxquelles est soumise la population de la République populaire démocratique de Corée.

En outre, le Conseil de sécurité condamne le fait que la République populaire démocratique de Corée poursuive ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques au lieu d'améliorer le sort de sa population alors que les besoins des habitants sont très loin d'être satisfaits. Selon les dernières constatations de l'ONU, bien plus de la moitié de la population de la République populaire démocratique de Corée souffre d'une insécurité alimentaire et médicale grave – notamment un nombre très important de femmes enceintes et allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans qui risquent de souffrir de malnutrition – et près d'un quart de la population souffre de malnutrition chronique.

Toutefois, au lieu de s'attaquer à ces problèmes urgents, depuis janvier 2016, la Corée du Nord a effectué trois essais nucléaires et lancé 40 missiles balistiques. Non seulement cela est choquant en termes de quantité, mais les progrès réalisés sur le plan technique sont également très alarmants. Il y a à peine deux semaines, ce pays a procédé à un tir de missile balistique intercontinental pour la troisième fois. Selon ce qu'affirme la Corée du Nord, ce missile peut frapper n'importe où sur le territoire continental des États-Unis. La communauté internationale doit exercer de fortes pressions sur la Corée du Nord, notamment en appliquant intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin d'amener ce pays à changer ses politiques. La Corée du Nord a toujours fait fi des obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et mis en péril la stabilité régionale, ainsi que la paix et la sécurité internationales, tout en violant les droits fondamentaux de son peuple. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de ce point de l'ordre du jour dans le cadre de son mandat.

Je voudrais également mettre en exergue la question des Nord-Coréens qui travaillent à l'étranger. Dans sa résolution 2371 (2017), le Conseil constate avec préoccupation que des nationaux de la République populaire

démocratique de Corée travaillent fréquemment dans d'autres États pour produire des recettes à l'exportation dont la République populaire démocratique de Corée se sert à l'appui de ses programmes nucléaires ou de missiles balistiques interdits. Le Japon, avec l'Union européenne, a souligné dans la résolution 71/202 de l'Assemblée générale que les ressortissants de la Corée du Nord envoyés travailler à l'étranger étaient exploités. Il s'agit là d'un autre exemple patent du lien étroit qui existe entre la situation des droits de l'homme et les efforts déployés par la Corée du Nord pour mettre au point des armes nucléaires et des missiles.

Je voudrais à présent aborder la question des enlèvements de ressortissants étrangers, notamment des ressortissants japonais. Comme l'indique le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée,

> « la République populaire démocratique de Corée mène, à titre de politique de l'État et à grande échelle, une politique systématique d'enlèvement et de refus de rapatriement, suivis de la disparition forcée de personnes d'autres pays. » (*A/HRC/25/63, par. 64*)

Il s'agit d'une question grave qui touche à la souveraineté des pays concernés et à la vie et la sécurité de leurs citoyens, et qui constitue indubitablement une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par le passé, des agents nord-coréens se sont infiltrés au Japon et ont enlevé des citoyens japonais, dont une fille de 13 ans seulement.

L'avenir de ces personnes enlevées leur a été ravi et leurs familles ont été déchirées. Même aujourd'hui, nombre de ces personnes enlevées sont privées de liberté et attendent qu'on leur vienne en aide. Au fur et à mesure que les personnes enlevées et les membres de leur famille prennent de l'âge, il devient impératif de régler cette question sans plus tarder. Certains membres de famille sont décédés sans revoir leurs proches. Il n'y a pas de temps à perdre pour régler ce problème. J'espère sincèrement que les membres de la communauté internationale œuvreront de concert pour garantir le retour immédiat de toutes les personnes qui ont été enlevées.

En mars, le Groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée a soumis au Conseil des droits de l'homme un rapport soulignant l'importance de veiller à ce que la Corée du Nord rende des comptes pour les violations graves des droits de l'homme qu'elle a commises, notamment les enlèvements de ressortissants d'autres pays. Afin de mettre en œuvre des recommandations pertinentes formulées dans ce rapport, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution visant à renforcer les capacités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment celles de son bureau à Séoul. Le Japon a l'intention de continuer à coopérer activement avec le Haut-Commissariat à cet égard.

Aujourd'hui, je prie instamment la Corée du Nord de tenir compte des messages du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et ceux figurant dans le rapport de la Commission d'enquête. En premier lieu, ce pays doit prendre des mesures concrètes pour régler toutes les questions en suspens ayant trait aux graves violations des droits de l'homme, mettre un terme à ses actes de provocation et démanteler ses programmes d'armes nucléaires et de missiles qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit continuer à tenir des réunions sur la situation en République populaire démocratique de Corée. Le Japon a l'intention de continuer à y participer.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho Tae-yul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de participer à cette séance importante. Je remercie également le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de leurs exposés détaillés et édifiants.

Il y a un an, dans cette même salle, je prononçais ma toute première déclaration en tant que Représentant permanent de la République de Corée (voir S/PV.7830) sur cette question d'une importance cruciale pour l'avenir de notre nation divisée. Je l'ai fait le cœur lourd et avec un désir sincère de voir la situation des droits de l'homme dans la moitié nord de la péninsule coréenne s'améliorer véritablement, mais aucun progrès n'a été réalisé pendant l'année écoulée, ce qui est une source de profonde déception et de vifs regrets.

En ce moment même, des violations systématiques, généralisées et graves des droits de l'homme sont en train d'être commises quelque part en Corée du Nord, et de nombreux Nord-Coréens continuent de franchir la frontière au risque de leur vie en quête de liberté et pour pouvoir vivre dans la dignité en tant qu'êtres humains. Le mois dernier, nous avons pu voir de nos propres yeux un soldat nord-coréen se faire tirer dessus par ses camarades au cours de son évasion spectaculaire. Heureusement, des soldats du Sud l'ont sauvé de la mort, en agissant avec prudence et bon sens dans une situation où de vives tensions auraient pu déclencher un affrontement militaire.

Enfin, il va pouvoir avoir la chance inestimable de vivre cette nouvelle vie à laquelle il aspirait tant. Plus de 30 000 transfuges, dont ce soldat, ont fui la Corée du Nord et se sont installés dans le Sud au cours des dernières décennies. Ce simple fait illustre parfaitement à quel point la situation actuelle en matière des droits de l'homme en Corée du Nord est grave et alarmante. Les mots ne peuvent pas décrire la douleur et les souffrances de ceux qui, pour une raison ou une autre, ont été renvoyés de force en Corée du Nord après avoir tenté de s'échapper.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord (voir A/72/279) présenté au début de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale cette année souligne que les Nord-Coréens renvoyés dans leur pays sont constamment exposés à la torture et aux mauvais traitements et que certaines femmes sont même victimes de violations inimaginables de leurs droits fondamentaux, notamment l'avortement forcé.

La cause profonde des violations des droits de l'homme que subit le peuple nord-coréen est la préoccupation du régime nord-coréen concernant sa propre sécurité. Le régime est prêt à défendre sa sécurité par tous les moyens, notamment la mise au point d'armes nucléaires, tout en ignorant complètement les droits élémentaires de sa population et ses moyens de subsistance. Cette année, une fois de plus, la Corée du Nord a effectué un essai nucléaire et lancé 15 missiles balistiques. Des sommes considérables, qui auraient dû être investies dans le bien-être de la population, ont été gaspillées pour mettre au point des armes de destruction massive. Ce comportement irresponsable menace la survie même et la dignité de la population, qui est déjà menacée.

Dans la résolution 2375 (2017), le Conseil se dit par ailleurs vivement préoccupé par le fait que la Corée du Nord détourne des quantités considérables de ses rares ressources pour développer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles, et par les terribles épreuves que cela impose à la population. La raison pour laquelle le Conseil de sécurité examine la situation des droits de l'homme en Corée du Nord pour la quatrième année consécutive est également qu'il ne considère pas la situation dans ce pays uniquement sous l'angle des droits de l'homme, mais également en tant que problème qui pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les problèmes liés au nucléaire et à la question des droits de l'homme en Corée du Nord sont les deux faces d'une même pièce. Il est tout aussi irrationnel de chercher à améliorer la situation des droits de l'homme en Corée du Nord sans lutter contre les causes profondes de la détérioration de la situation que de grimper à un arbre pour attraper un poisson.

La Corée du Nord doit abandonner ses programmes nucléaire et de missiles, respecter les normes et recommandations internationales, notamment toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et investir une plus grande partie de ses ressources dans les moyens de subsistance et le bien-être de sa population. La communauté internationale, de son côté, doit continuer d'exprimer sa préoccupation et sa compassion afin que la Corée du Nord change de cap et réalise des avancées substantielles en matière de protection et de promotion des droits fondamentaux de sa population.

Alors que j'écoutais les exposés sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord en début de séance, j'ai été submergé par une vague de tristesse et j'ai de nouveau réalisé avec douleur que nos frères et sœurs du Nord vivent des vies diamétralement opposées aux nôtres. Une telle souffrance humaine, causée par la division de notre nation, ne se limite cependant pas à nos compatriotes du Nord. La plupart des personnes qui ont souffert d'être séparées de leurs familles durant la guerre de Corée il y a 70 ans sont décédées, et les survivants sont maintenant âgés de plus de 80 ans. Pour les Coréens, l'angoisse de cette séparation familiale est le problème humanitaire et des droits de l'homme le plus urgent, et il doit être réglé sans plus attendre. J'espère sincèrement que les Coréens qui ont été séparés de leurs familles contre leur gré et ont attendu toute leur vie de les revoir retrouveront bientôt leurs proches, pourront les serrer dans les bras et leur caresser les joues.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à Berlin en juillet dernier, le Président Moon Jae-in a déclaré : « Avant que davantage de membres de familles séparées

ne nous quittent, nous devons sécher leurs larmes. » Une fois de plus, nous exhortons les autorités nord-coréennes à répondre immédiatement à notre proposition de reprendre le processus de regroupement familial.

La résolution de la Troisième Commission sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, adoptée le 14 novembre, mentionne une autre question humanitaire importante, à savoir la question relative aux droits de l'homme des citoyens étrangers à la République populaire démocratique de Corée détenus en Corée du Nord, dont six Sud-Coréens. Les familles de ces détenus sont en proie jour et nuit à l'anxiété et à l'inquiétude, car elles n'ont aucune idée de l'endroit où se trouvent leurs proches et des conditions dans lesquelles ils vivent. Les autorités nord-coréennes doivent leur fournir une protection adéquate, leur permettre de contacter leurs familles et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour leur permettre de retrouver leurs familles le plus tôt possible. C'est un appel humanitaire impératif.

Je suis convaincu que ce n'est que lorsque les Nord-Coréens mèneront une vie normale en tant que citoyens ordinaires, comme nous autres, qu'ils poursuivront leurs rêves et leurs idées et auront la possibilité de réaliser leur potentiel en tant qu'êtres humains que la paix sur la péninsule coréenne sera durable. À cet égard, les efforts que déploie la communauté internationale pour améliorer la situation des droits de l'homme en Corée du Nord sont également liés à la réalisation de la paix sur la péninsule coréenne, notamment sur la base du règlement de la question nord-coréenne. Il faut donc élargir les possibilités qu'ont les Nord-Coréens de communiquer et d'interagir avec le monde extérieur afin qu'ils puissent mener une vie normale et digne et exercer leurs droits fondamentaux.

Comme l'a montré la récente visite effectuée en Corée du Nord par la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, la Corée du Nord a manifesté sa volonté de collaborer avec le mécanisme des Nations Unies pour les droits de l'homme, même si cette collaboration est limitée, et ceci a attiré l'attention de la communauté internationale. Nous exhortons les autorités nord-coréennes à élargir leur coopération avec la communauté internationale afin de réaliser des progrès dans la protection des droits fondamentaux de leur population. La communauté internationale accueillera avec enthousiasme des efforts sincères de la Corée du Nord en réponse à son appel.

Je suis fermement convaincu que le jour viendra où tous les Coréens, des deux côtés de la frontière, vivront dans un pays unifié en tant que compatriotes liés par le sang. J'espère sincèrement que la communauté internationale continuera d'examiner la situation des droits de l'homme en Corée du Nord jusqu'à ce que l'intégralité de sa population, en particulier les enfants qui contribueront à bâtir notre avenir commun, puisse vivre une vie digne, saine et heureuse.

*La séance est levée à 11 h 35.*